



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

DÉLIBÉRATION

N° 36 - 11.04.2019

En exercice... 26

Présents..... 21

Votants..... 26

Abstention 0

AFFAIRES GÉNÉRALES
4. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Affectation du résultat 2018

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 11 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Oyats située sur la commune du Bois Plage en Ré, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,

Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,

La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,

Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,

St. Clément des Baleines

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,

St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Gilles DUVAL (donne pouvoir à M. Michel AUCLAIR), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Michel OGER), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE).

Secrétaire de séance : M. Henry-Paul JAFFARD.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201936-DE
Reçu le 12/04/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

DÉLIBÉRATION

N° 36 - 11.04.2019

En exercice... 26

Présents..... 21

Votants..... 26

Abstention 0

AFFAIRES GÉNÉRALES 4. FINANCES BUDGET PRINCIPAL Affectation du résultat 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1^{er} janvier 1999,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 1^{er} avril 2019,

Considérant que le compte administratif 2018 du budget principal vient d'être voté comme suit :

	Réalisé 2018	Reste à réaliser	Total
Dépenses de fonctionnement	23 262 559.95	0.00	23 262 559.95
Recettes de fonctionnement	26 946 403.44	0.00	26 946 403.44
Résultat antérieur	3 836 944.96		3 836 944.96
Résultat de la section de fonctionnement	7 520 788.45	0	7 520 788.45
Dépenses d'investissement	2 413 164.49	7 134 961.01	9 548 125.50
Recettes d'investissement	6 740 399.35	4 662 990.00	11 403 389.35
Résultat antérieur	- 5 317 025.17		- 5 317 025.17
Résultat de la section d'investissement	- 989 790.31	- 2471 971.01	- 3 461 761.32
Résultat de clôture	6 530 998.14	-2471 971.01	4 059 027.13

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201936-DE
Reçu le 12/04/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

DÉLIBÉRATION

N° 36 - 11.04.2019

En exercice ... 26

Présents..... 21

Votants..... 26

Abstention 0

AFFAIRES GÉNÉRALES 4. FINANCES BUDGET PRINCIPAL Affectation du résultat 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'affecter le résultat 2018 du budget principal, en 2019, comme suit :
 - en inscrivant le déficit d'investissement pour la somme de 989 790.31 € au compte 001 de la section d'investissement,
 - en affectant 3 461 761.32 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement (compte 1068),
 - en inscrivant l'excédent de fonctionnement, pour la somme de 4 059 027.13 € au compte 002 de la section de fonctionnement.

Affichée le : 12 avril 2019

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. A compter du 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201936-DE

Reçu le 12/04/2019